



PORT of
vancouver

Vancouver Fraser
Port Authority

RAPPORT ANNUEL AU PARLEMENT
LOI SUR L'ACCÈS À L'INFORMATION

PÉRIODE DE DÉCLARATION:
1^{er} AVRIL 2023 AU 31 MARS 2024

Introduction

L'Administration Portuaire de Vancouver-Fraser (« APVF ») a pour mission de faciliter de manière responsable le commerce canadien transitant par le port de Vancouver, le plus important au pays. Relevant du ministre des Transports, l'APVF assure la gestion des terres, des eaux et des avoirs fonciers fédéraux longeant des centaines de kilomètres de littoral et 16 municipalités, et traversant les territoires ancestraux, existants ou issus de traités de plusieurs communautés salish de la côte. Le mandat de l'APVF, tel qu'il est défini dans la [Loi maritime du Canada](#), est de permettre la réalisation des objectifs commerciaux du Canada au nom de tous les Canadiens, en veillant à ce que les marchandises soient transportées en toute sécurité dans le port de Vancouver, tout en protégeant l'environnement et en prenant en compte les communautés locales.

La *Loi sur l'accès à l'information* accorde au public le droit de consulter les documents sous le contrôle d'une institution fédérale, les exceptions indispensables à ce droit étant précises et limitées, et les décisions quant à la communication étant susceptibles de recours indépendants du pouvoir exécutif.

Le Rapport annuel est élaboré, pour présentation au Parlement, selon l'article 94 de la *Loi sur l'accès à l'information*.

Bureau de l'Accès à l'Information de l'Administration Portuaire de Vancouver-Fraser

Le spécialiste de l'accès à l'information, de la protection des données et de la conformité transmet les questions relatives à l'AIPRP au chef de l'institution, qui est le président-directeur général, pour qu'il les approuve. Les demandes d'accès par écrit, par courrier électronique ou par le biais du service de demande en ligne d'AIPRP sont adressées au spécialiste de l'accès à l'information, de la protection des renseignements personnels et du respect des règles, qui ouvre un dossier et coordonne les tâches imposées par la législation. Le spécialiste de l'accès à l'information, de la protection de la vie privée et du respect des règles tient à jour le système de classement de l'AIPRP afin de rendre compte de toutes les délibérations et décisions prises concernant chaque demande. Le spécialiste de l'accès à l'information, de la protection de la vie privée et du respect de la législation assure la liaison avec le bureau du commissaire à l'information en ce qui concerne les plaintes et les enquêtes.

Le spécialiste de l'accès à l'information, de la protection de la vie privée et de la conformité travaille avec le coordinateur comptable et l'assistant administratif de la division du directeur financier pour veiller à ce que les dépenses de voyage et les dépenses d'hébergement engagées dans le cadre des activités de l'APVF par le président, les vice-présidents et les membres du conseil d'administration soient publiés chaque mois, conformément aux exigences de publication proactive de la loi sur l'accès à l'information.

La VFPA n'est partie à aucun accord au titre de l'article 96 de la loi sur l'accès à l'information.

Statistiques et interprétation des statistiques

Le tableau suivant constitue un sommaire pour les cinq dernières périodes de rapport :

Période visée par le rapport	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024
Nombre de demandes	36	28	34	35	32
Temps de réponse moyen	61,8 jours	76,3 jours	66,8 jours	74,0 jours	87,3 jours
Pourcentage de demandes auxquelles on a répondu dans les délais prescrits	100%	100%	94%	97%	84%
Consultations pour le gouvernement et d'autres institutions	21	15	15	14	18
Temps de réponse moyen	19,5 jours	21,5 jours	19,2 jours	24,5 jours	29,3 jours

L'APVF a reçu 23 demandes au cours de la période visée par le rapport s'étalant du 1er avril 2023 au 31 mars 2024. Dix sept demandes reportées de la période de rapport 2022-23 étaient encore dans les délais prévus par la loi. Huit des demandes de la période de référence actuelle ont été reportées à la période de référence suivante. Sur ces huit demandes, cinq concernent la période de rapport 2023-2024, deux la période de rapport 2022-23 et une la période de rapport 2021-2022.

Les demandes reçues et traitées au cours de la période visée par le rapport émanaient de quatre des six catégories reconnues : média, secteur commercial (secteur privé), public et refus d'identifier.

Le tableau suivant constitue un sommaire du nombre de demandes fermées subdivisées par délai de traitement.

Délai de traitement	Nombre de demandes
1-30 jours	7
31-60 jours	6
61-120 jours	11
121-180 jours	3
181- 365 jours	5
Total	32

De demandes traitées au cours de la période visée par le rapport, trois ont fait l'objet d'une communication totale (9%), 21 d'une communication partielle (66%), deux avaient aucun document (6%) et quatre ont été abandonnées (13%). Une exception a été invoquée selon les paragraphes 13(1)(d), 20(1)(c) et 23, deux exceptions ont été invoquées selon le paragraphe 21(1)(b), quatre exceptions ont été invoquées selon le paragraphe 20(1)(d), cinq exceptions ont été invoquées selon le paragraphe 18(d), neuf exceptions ont été invoquées selon le paragraphe 21(1)(a), dix exceptions ont été invoquées selon le paragraphe 21(1)(d), treize

exceptions ont été invoquées selon le paragraphe 19(1) et quatorze exceptions ont été invoquées selon le paragraphe 20(1)(b) de la *Loi*.

Il y avait 14 demandes dont les délais ont été prorogés et, pour certaines d'entre elles, plus d'un type de prorogation a été demandé. Au total, sept extensions ont été demandées pour éviter d'entraver le fonctionnement de l'institution, et 16 extensions ont été demandées pour la consultation de tiers.

Le formulaire TBS/SCT 350-62 (Rapport statistique sur la *Loi sur l'accès à l'information*) figure en annexe. Il fournit des données statistiques sur les demandes officielles d'accès reçues par l'APVF.

Activités d'éducation et de formation en matière d'accès à l'information par le personnel de l'AIPRP

Le spécialiste de l'AIPRP a donné une formation en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information* aux gestionnaires du ministère totalisant 20 employés.

Aperçu des politiques, lignes directrices, procédures et initiatives institutionnelles nouvelles ou révisées liées à la *Loi sur la protection des renseignements personnels*

Il n'y a eu aucune politique ou procédure nouvelle et / ou révisée qui ait été mise en œuvre durant la période visée par le rapport.

Plaintes et / ou enquêtes

15 dossiers de plainte ont été clôturés au cours de la période de référence. Il y avait cinq plaintes actives à la fin de la période de référence. Trois de ces plaintes ont été reçues au cours de la période de rapport 2023-24 et deux de ces plaintes ont été reçues au cours de la période de rapport 2021-22. La VFPA a divulgué des documents supplémentaires en réponse à quatre plaintes.

Surveillance du temps de traitement des demandes d'accès à l'information

Aucune activité de surveillance n'a eu lieu au cours de la période visée par le présent rapport.

Publication proactive en vertu de la partie 2 de la loi sur l'accès à l'information

L'APVF est une institution gouvernementale répertoriée à l'annexe 1 de la loi sur l'accès à l'information et est tenue de publier proactivement les informations suivantes:

Exigence législative	Section	Calendrier de publication	Exigences institutionnelles
Toutes les institutions gouvernementales telles que définies à l'article 3 de la <i>loi sur l'accès à l'information</i>.			
Frais de voyage de l'équipe exécutive et des membres du conseil d'administration	82	Dans les 30 jours suivant la fin du mois de remboursement	√
Hospitalité Dépenses de l'équipe exécutive et des membres du	83	Dans les 30 jours suivant la fin du	√

conseil d'administration		mois de remboursement	
Rapports déposés au Parlement	84	Dans les 30 jours suivant le dépôt	√

Ces informations peuvent être consultées sur le site web de la VFPA, au lien suivant :

<https://www.portvancouver.com/fr/transparence/depenses-de-voyagement-et-dhebergement/>

La VFPA a publié 9 % de ses exigences de publication proactive dues au cours de la période couverte par le rapport dans les délais prescrits par la loi. En moyenne, la VFPA a eu 32 jours de retard sur les délais de publication des frais de voyage et d'accueil de son équipe de direction et des membres de son conseil d'administration. La VFPA est en train de revoir ses processus de publication proactive afin de produire des rapports plus efficacement au cours de la période de référence 2024-25.

Annexe A:

Rapport statistique concernant la Loi sur l'accès à
l'information

Rapport statistique sur la Loi sur l'accès à l'information

Nom de l'institution: L'Administration Portuaire Vancouver Fraser

Période d'établissement de rapport : 2023-04-01 au 2024-03-31

Section 1 – Demandes en vertu de la Loi sur l'accès à l'information

1.1 Nombre de demandes

		Nombre de demandes
Reçues pendant la période d'établissement de rapport		23
En suspens à la fin de la période d'établissement de rapport précédente		17
• En suspens à la fin de la période d'établissement de rapport précédente	16	
• En suspens pour plus d'une période d'établissement de rapport	1	
Total		40
Fermées pendant la période d'établissement de rapport		32
Reportées à la prochaine période d'établissement de rapport		8
• Reportées à la prochaine période d'établissement de rapport dans les délais prévus par la Loi	8	
• Reportées à la prochaine période d'établissement de rapport au-delà des délais prévus par la Loi	0	

1.2 Source des demandes

Source	Nombre de demandes
Médias	2
Secteur universitaire	0
Secteur commercial (secteur privé)	4
Organisation	0
Public	9
Refus de s'identifier	8
Total	23

1.3 Mode des demandes

Mode	Nombre des demandes
En ligne	22
Courriel	1
Poste	0
En personne	0
Téléphone	0
Télécopieur	0
Total	23

Section 2 – Demandes informelles

2.1 Nombre de demandes informelles

		Nombre de demandes
Reçues pendant la période d'établissement de rapport		15
En suspens à la fin de la période d'établissement de rapport précédente		0
• En suspens à la fin de la période d'établissement de rapport précédente	0	
• En suspens pour plus d'une période d'établissement de rapport	0	
Total		15
Fermées pendant la période d'établissement de rapport		15
Reportées à la prochaine période d'établissement de rapport		1

2.2 Mode des demandes informelles

Mode	Nombre des demandes
En ligne	14
Courriel	0
Poste	2
En personne	0
Téléphone	0
Télécopieur	0
Total	16

2.3 Délai de traitement pour les demandes informelles

Délai de traitement							
1 à 15 jours	16 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 120 jours	121 à 180 jours	181 à 365 jours	Plus de 365 jours	Total
6	1	1	6	0	1	0	15

2.4 Pages communiquées informellement

Moins de 100 pages communiquées		De 100 à 500 pages communiquées		De 501 à 1 000 pages communiquées		De 1 001 à 5 000 pages communiquées		Plus de 5 000 pages communiquées	
Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées
3	11	0	0	0	0	0	0	0	0

2.5 Pages recommandées informellement

Moins de 100 pages recommandées		De 100 à 500 pages recommandées		De 501 à 1 000 pages recommandées		De 1 001 à 5 000 pages recommandées		Plus de 5 000 pages recommandées	
Nombre de demandes	Pages recommandées	Nombre de demandes	Pages recommandées	Nombre de demandes	Pages recommandées	Nombre de demandes	Pages recommandées	Nombre de demandes	Pages recommandées
3	38	4	838	5	3128	0	0	0	0

Section 3 – Demandes à la Commissaire à l'information pour ne pas donner suite à la demande

	Nombre de demandes
En suspens depuis la période d'établissement de rapports précédente	0
Envoyées pendant la période d'établissement de rapports	0
Total	0
Approuvées par la Commissaire à l'information pendant la période d'établissement de rapports	0
Refusées par la Commissaire à l'information au cours de la période d'établissement de rapports	0
Retirées pendant la période d'établissement de rapports	0
Reportées à la prochaine période d'établissement de rapports	0

Section 4 – Demandes fermées pendant la période d'établissement de rapports

4.1 Disposition et délai de traitement

Disposition des demandes	Délai de traitement							Total
	1 à 15 jours	16 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 120 jours	121 à 180 jours	181 à 365 jours	Plus de 365 jours	
Communication totale	0	2	1	0	0	0	0	3
Communication partielle	0	0	4	9	3	5	0	21
Exception totale	0	0	0	0	0	0	0	0
Exclusion totale	0	0	0	0	0	0	0	0
Aucun document n'existe	0	1	1	0	0	0	0	2
Demande transférée	0	0	0	0	0	0	0	0
Demande abandonnée	3	1	0	0	0	0	0	4
Ni confirmée ni infirmée	0	0	0	2	0	0	0	2
Refus d'agir avec l'approbation de la Commissaire à l'information	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	3	4	6	11	3	5	0	32

4.2 Exceptions

Article	Nombre de demandes	Article	Nombre de demandes	Article	Nombre de demandes	Article	Nombre de demandes
13(1)a)	0	16(2)	0	18a)	0	20.1	0
13(1)b)	0	16(2)a)	0	18b)	11	20.2	0
13(1)c)	0	16(2)b)	0	18c)	0	20.4	0
13(1)d)	1	16(2)c)	11	18d)	5	21(1)a)	9
13(1)e)	0	16(3)	0	18.1(1)a)	0	21(1)b)	2
14	0	16.1(1)a)	0	18.1(1)b)	0	21(1)c)	0
14a)	0	16.1(1)b)	0	18.1(1)c)	0	21(1)d)	10
14b)	0	16.1(1)c)	0	18.1(1)d)	0	22	0
15(1)	0	16.1(1)d)	0	19(1)	13	22.1(1)	0
15(1) - A.1.*	0	16.2(1)	0	20(1)a)	0	23	1
15(1) - Déf.*	0	16.3	0	20(1)b)	14	23.1	0
15(1) - A.S.*	0	16.4(1)a)	0	20(1)b)-1)	0	24(1)	0
16(1)a)(i)	0	16.4(1)b)	0	20(1)c)	0	26	0
16(1)a)(ii)	0	16.5	0	20(1)d)	4		
16(1)a)(iii)	0	16.6	0				
16(1)b)	0	17	0				
16(1)c)	0						
16(1)d)	0						

*A.1. : Affaires internationales Déf. : Défense du Canada A.S. : Activités subversives

4.3 Exclusions

Article	Nombre de demandes	Article	Nombre de demandes	Article	Nombre de demandes
B8a)	0	B9(1)	0	B9(1j) re a)	0
B8b)	0	B9(1ja)	0	B9(1j) re b)	0
B8c)	0	B9(1jb)	0	B9(1j) re c)	0
B8.1	0	B9(1jc)	0	B9(1j) re d)	0
B8.2a)	0	B9(1jd)	0	B9(1j) re e)	0
B8.2b)	0	B9(1je)	0	B9(1j) re f)	0
		B9(1j)	0	B9.1(1)	0

4.4 Format des documents communiqués

Papier	Électronique				Autres
	Document électronique	Ensemble de données	Vidéo	Audio	
0	24	0	0	0	0

4.5 Complexité

4.5.1 Pages pertinentes traitées et communiquées en formats papier, document électronique et ensemble de données

Nombre de pages traitées	Nombre de pages communiquées	Nombre de demandes
9966	7773	30

4.5.2 Pages pertinentes traitées et communiquées en fonction de l'ampleur des demandes en formats papier, document électronique et ensemble de données par disposition des demandes

Disposition	Moins de 100 pages traitées		100 à 500 pages traitées		501 à 1 000 pages traitées		1 001 à 5 000 pages traitées		Plus de 5 000 pages traitées	
	Nombre de demandes	Pages traitées	Nombre de demandes	Pages traitées	Nombre de demandes	Pages traitées	Nombre de demandes	Pages traitées	Nombre de demandes	Pages traitées
Communication totale	3	4	0	0	0	0	0	0	0	0
Communication partielle	9	353	7	1597	2	1508	3	6504	0	0
Exception totale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Exclusion totale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Demande abandonnée	4	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Ni confirmée ni infirmée	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Refus d'agir avec l'approbation de la Commissaire à l'information	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	18	357	7	1597	2	1508	3	6504	0	0

4.5.3 Minutes pertinentes traitées et communiquées en format audio

Nombre de minutes traitées	Nombre de minutes communiquées	Nombre de demandes
0	0	0

4.5.4 Minutes pertinentes traitées en fonction de l'ampleur des demandes en format audio par disposition des demandes

Disposition	Moins de 60 minutes traitées		60-120 minutes traitées		Plus de 120 minutes traitées	
	Nombre de demandes	Minutes traitées	Nombre de demandes	Minutes traitées	Nombre de demandes	Minutes traitées
Communication totale	0	0	0	0	0	0
Communication partielle	0	0	0	0	0	0
Exception totale	0	0	0	0	0	0
Exclusion totale	0	0	0	0	0	0
Demande abandonnée	0	0	0	0	0	0
Ni confirmée ni infirmée	0	0	0	0	0	0
Refus d'agir avec l'approbation de la Commissaire à l'information	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	0	0	0

4.5.5 Minutes pertinentes traitées et communiquées en format vidéo

Nombre de minutes traitées	Nombre de minutes communiquées	Nombre de demandes
0	0	0

4.5.6 Minutes pertinentes traitées en fonction de l'ampleur des demandes en format vidéo par disposition des demandes

Disposition	Moins de 60 minutes traitées		60-120 minutes traitées		Plus de 120 minutes traitées	
	Nombre de demandes	Minutes traitées	Nombre de demandes	Minutes traitées	Nombre de demandes	Minutes traitées
Communication totale	0	0	0	0	0	0
Communication partielle	0	0	0	0	0	0
Exception totale	0	0	0	0	0	0
Exclusion totale	0	0	0	0	0	0
Demande abandonnée	0	0	0	0	0	0
Ni confirmée ni infirmée	0	0	0	0	0	0
Refus d'agir avec l'approbation de la Commissaire à l'information	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	0	0	0

4.5.7 Autres complexités

Disposition	Consultation requise	Avis juridique	Autres	Total
Communication totale	1	1	0	2
Communication partielle	15	7	0	22
Exception totale	0	0	0	0
Exclusion totale	0	0	5	5
Demande abandonnée	0	0	0	0
Ni confirmée ni infirmée	0	0	0	0
Refus d'agir avec l'approbation de la Commissaire à l'information	0	0	0	0
Total	16	8	5	29

4.6 Demandes fermées

4.6.1 Nombre de demandes fermées dans les délais prévus par la Loi

Nombre de demandes fermées dans les délais prévus par la Loi	27
Pourcentage des demandes fermées dans les délais prévus par la Loi (%)	84.375

4.7 Présomptions de refus

4.7.1 Motifs du non-respect des délais prévus par la Loi

Nombre de demandes fermées au-delà des délais prévus par la Loi	Motif principal			
	Entrave au fonctionnement / Charge de travail	Consultation externe	Consultation interne	Autre
5	1	0	0	4

4.7.2 Demandes fermées au-delà des délais prévus par la Loi (y compris toute prorogation prise)

Nombre de jours de retard au-delà des délais prévus par la Loi	Nombre de demandes fermées au-delà des délais prévus par la Loi où aucune prorogation n'a été prise	Nombre de demandes fermées au-delà des délais prévus par la Loi où une prorogation a été prise	Total
1 à 15 jours	1	1	2
16 à 30 jours	1	0	1
31 à 60 jours	0	0	0
61 à 120 jours	0	1	1
121 à 180 jours	0	1	1
181 à 365 jours	0	0	0
Plus de 365 jours	0	0	0
Total	2	3	5

4.8 Demandes de traduction

Demandes de traduction	Acceptées	Refusées	Total
De l'anglais au français	2	0	2
Du français à l'anglais	0	0	0
Total	2	0	2

Section 5 – Prorogations

5.1 Motifs des prorogations et disposition des demandes

Disposition des demandes où le délai a été prorogé	9(1)a) Entrave au fonctionnement	9(1)b) Consultation		9(1)c) Avis à un tiers
		Article 69	Autres	
Communication totale	0	0	0	1
Communication partielle	7	0	2	15
Exception totale	0	0	0	0
Exclusion totale	0	0	0	0
Demande abandonnée	0	0	0	0
Aucun document n'existe	0	0	0	0
Refus d'agir avec l'approbation de la Commissaire à l'information	0	0	0	0
Total	7	0	2	16

5.2 Durée des prorogations

Durée des prorogations	9(1)a) Entrave au fonctionnement	9(1)b) Consultation		9(1)c) Avis à un tiers
		Article 69	Autres	
30 jours ou moins	0	0	0	0
31 à 60 jours	0	0	0	8
61 à 120 jours	4	0	0	8
121 à 180 jours	3	0	2	0
181 à 365 jours	0	0	0	0
Plus de 365 jours	0	0	0	0
Total	7	0	2	16

Section 6 – Frais

Type de frais	Frais perçus		Frais dispensés		Frais remboursés	
	Nombre de demandes	Montant	Nombre de demandes	Montant	Nombre de demandes	Montant
Présentation	23	\$115.00	0	\$0.00	0	\$0.00
Autres frais	0	\$0.00	0	\$0.00	0	\$0.00
Total	23	\$115.00	0	\$0.00	0	\$0.00

Section 7 – Demandes de consultation reçues d'autres institutions et organisations

7.1 Demandes de consultation reçues d'autres institutions du gouvernement du Canada et autres organisations

Consultations	Autres institutions du gouvernement du Canada	Nombre de pages à traiter	Autres organisations	Nombre de pages à traiter
Reçues pendant la période d'établissement de rapport	15	1473	3	27
En suspens à la fin de la période d'établissement de rapport précédente	1	84	0	0
Total	16	1557	3	27
Fermées pendant la période d'établissement de rapport	15	1454	3	27
Reportées à l'intérieur des délais négociés à la prochaine période d'établissement de rapport	1	103	0	0
Reportées au-delà des délais négociés à la prochaine période d'établissement de rapport	0	0	0	0

7.2 Recommandation et délai de traitement pour les demandes de consultation reçues d'autres institutions du gouvernement du Canada

Recommandation	Nombre de jours requis pour traiter les demandes de consultation							Total
	1 à 15 jours	16 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 120 jours	121 à 180 jours	181 à 365 jours	Plus de 365 jours	
Communiquer en entier	4	4	0	0	0	0	0	8
Communiquer en partie	0	0	3	3	1	0	0	7
Exempter en entier	0	0	0	0	0	0	0	0
Exclure en entier	0	0	0	0	0	0	0	0
Consulter une autre institution	0	0	0	0	0	0	0	0
Autre	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	4	4	3	3	1	0	0	15

7.3 Recommandation et délai de traitement pour les demandes de consultation reçues d'autres organisations à l'extérieur du gouvernement du Canada

Recommandation	Nombre de jours requis pour traiter les demandes de consultation							Total
	1 à 15 jours	16 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 120 jours	121 à 180 jours	181 à 365 jours	Plus de 365 jours	
Communiquer en entier	1	1	0	0	0	0	0	2
Communiquer en partie	0	1	0	0	0	0	0	1
Exempter en entier	0	0	0	0	0	0	0	0
Exclure en entier	0	0	0	0	0	0	0	0
Consulter une autre institution	0	0	0	0	0	0	0	0
Autre	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	1	2	0	0	0	0	0	3

Section 8 – Délais de traitement des demandes de consultation sur les renseignements confidentiels du Cabinet

8.1 Demandes auprès des services juridiques

Nombre de jours	Moins de 100 pages traitées		De 100 à 500 pages traitées		De 501 à 1 000 pages traitées		De 1 001 à 5 000 pages traitées		Plus de 5 000 pages traitées	
	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées
1 à 15	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16 à 30	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
31 à 60	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
61 à 120	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
121 à 180	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
181 à 365	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Plus de 365	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

8.2 Demandes auprès du Bureau du Conseil privé

	Moins de 100 pages traitées	De 100 à 500 pages traitées	De 501 à 1 000 pages traitées	De 1 001 à 5 000 pages traitées	Plus de 5 000 pages traitées

Nombre de jours	Nombre de demandes	Pages communiquées								
1 à 15	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16 à 30	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
31 à 60	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
61 à 120	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
121 à 180	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
181 à 365	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Plus de 365	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Section 9 – Enquêtes et compte rendus de conclusion

9.1 Enquêtes

Article 32 Avis d'enquête	Article 30(5) Cessation de l'enquête	Article 35 Présenter des observations
10	9	2

9.2 Enquêtes et rapports des conclusions

Article 37(1) Comptes rendus initiaux			Article 37(2) Comptes rendus finaux		
Reçus	Contenant des recommandations émis par la Commissaire à l'information	Contenant une intention d'émettre une ordonnance par la Commissaire à l'information	Reçus	Contenant des recommandations émis par la Commissaire à l'information	Contenant des ordonnances émis par la Commissaire à l'information
2	0	2	2	0	2

Section 10 – Recours judiciaire

10.1 Recours judiciaires sur les plaintes

Article 41				
Plaignant (1)	Institution (2)	Tier (3)	Commissaire à la protection de la vie privée (4)	Total
0	0	0	0	0

10.2 Recours judiciaires sur les plaintes de tiers en vertu de l'alinéa 28(1)b)

Article 44 - en vertu de l'alinéa 28(1)b)
0

Section 11 – Ressources liées à la Loi sur l'accès à l'information

11.1 Coûts

Dépenses	Montant
Salaires	\$140,000
Heures supplémentaires	\$0
Biens et services	\$0
- Contrats de services professionnels	\$0
- Autres	\$0
Total	\$140,000

11.2 Ressources humaines

Ressources	Années-personnes consacrées aux activités liées à l'accès à l'information
Employés à temps plein	1.100
Employés à temps partiel et occasionnels	0.000
Employés régionaux	0.000
Experts-conseils et personnel d'agence	0.000
Étudiants	0.000
Total	1.100

Remarque : Entrer des valeurs à trois décimales.

Rapport statistique supplémentaire sur la Loi sur l'accès à l'information et la Loi sur la protection des renseignements personnels

Nom de l'institution : L'Administration Portuaire Vancouver Fraser

Période d'établissement de rapport : 2023-04-01 ou 2024-03-31

Section 1 : Demandes ouvertes et plaintes en vertu de la Loi sur l'accès à l'information

1.1 Indiquez le nombre de demandes ouvertes qui sont en suspens depuis des périodes de rapport précédentes.

Exercice financier au cours duquel les demandes ouvertes ont été reçues	Demandes ouvertes dans les délais prescrits par la Loi en date du 31 mars 2024	Demandes ouvertes dépassant les délais prescrits par la Loi en date du 31 mars 2024	Total
Reçues en 2023-2024	5	0	5
Reçues en 2022-2023	2	0	2
Reçues en 2021-2022	1	0	1
Reçues en 2020-2021	0	0	0
Reçues en 2019-2020	0	0	0
Reçues en 2018-2019	0	0	0
Reçues en 2017-2018	0	0	0
Reçues en 2016-2017	0	0	0
Reçues en 2015-2016	0	0	0
Reçues en 2014-2015 ou plus tôt	0	0	0
Total	8	0	8

Rangée 11, col. 3 de la section 1.1 doit être égale à la rangée 7, col. 1 de la section 1.1 du Rapport statistique sur la Loi sur l'accès à l'information 2023-2024

1.2 Indiquez le nombre de plaintes ouvertes auprès du Commissaire à l'information du Canada qui sont en suspens depuis des périodes de rapport précédentes.

Exercice financier au cours duquel les plaintes ouvertes ont été reçues par institution	Nombre de plaintes ouvertes
Reçues en 2023-2024	3
Reçues en 2022-2023	0
Reçues en 2021-2022	2
Reçues en 2020-2021	0
Reçues en 2019-2020	0
Reçues en 2018-2019	0
Reçues en 2017-2018	0
Reçues en 2016-2017	0
Reçues en 2015-2016	0
Reçues en 2014-2015 ou plus tôt	0
Total	5

Section 2 : Demandes ouvertes et plaintes en vertu de la Loi sur la protection des renseignements personnels

2.1 Indiquez le nombre de demandes ouvertes qui sont en suspens depuis des périodes de rapport précédentes.

Exercice financier au cours duquel les demandes ouvertes ont été reçues	Demandes ouvertes dans les délais prescrits par la Loi en date du 31 mars 2024	Demandes ouvertes dépassant les délais prescrits par la Loi en date du 31 mars 2024	Total
Reçues en 2023-2024	0	0	0
Reçues en 2022-2023	0	0	0
Reçues en 2021-2022	0	0	0
Reçues en 2020-2021	0	0	0
Reçues en 2019-2020	0	0	0
Reçues en 2018-2019	0	0	0
Reçues en 2017-2018	0	0	0
Reçues en 2016-2017	0	0	0
Reçues en 2015-2016	0	0	0
Reçues en 2014-2015 ou plus tôt	0	0	0
Total	0	0	0

Rangée 11, col. 3 de la section 2.1 doit être égale à la rangée 7, col. 1 de la section 1.1 du Rapport statistique sur la Loi sur la protection des renseignements personnels 2023-2024

2.2 Indiquez le nombre de plaintes ouvertes auprès du Commissaire à la protection de la vie privée du Canada qui sont en suspens depuis des périodes de rapport précédentes.

Exercice financier au cours duquel les plaintes ouvertes ont été reçues par	Nombre de plaintes ouvertes
Reçues en 2023-2024	0
Reçues en 2022-2023	0
Reçues en 2021-2022	0
Reçues en 2020-2021	0
Reçues en 2019-2020	0
Reçues en 2018-2019	0
Reçues en 2017-2018	0
Reçues en 2016-2017	0
Reçues en 2015-2016	0
Reçues en 2014-2015 ou plus tôt	0
Total	0

Section 3 : Numéro d'assurance social

Votre institution a-t-elle commencé une nouvelle collecte ou une nouvelle utilisation cohérente du NAS en 2023-2024?	Non
--	-----

Section 4 : Accès universel sous la Loi sur la protection des renseignements personnels

Combien de demandes ont été reçues de la part de ressortissants étrangers en dehors du Canada en 2023-2024?	0	Rangée 1, col. 1 de la section 4 doit être égale ou inférieure à la rangée 1, col. 1 de la section 1.1 du Rapport statistique sur la Loi sur la protection des renseignements personnels 2023-2024
---	---	--

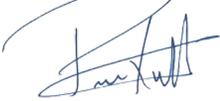
Annexe B:

Arrête autorisant la délégation de pouvoirs

Ordonnance de délégation de pouvoirs en vertu de la Loi sur l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels

En vertu de sous-article 95(1) de la Loi sur l'accès à l'information et sous-article 73(1) de la Loi sur la protection des renseignements personnels, le président et directeur général de l'Administration portuaire Vancouver-Fraser, délègue au titulaire de la poste mentionné à l'annexe ci-après, ainsi qu'à la personne occupant à titre intérimaire ledit poste, les attributions dont il est, en qualité de responsable d'une institution fédérale, investi par les articles de la Loi mentionnés en regard de la poste. Cette désignation remplace tous les ordres de délégation précédents.

Daté, en la ville de Vancouver, ce 23 jour de juillet, 2024



Peter Xotta, président et directeur général,
Administration portuaire Vancouver-Fraser

ANNEXE

Poste	la Loi sur l'accès à l'information et règlements	la Loi sur la protection des renseignements personnels et règlements
Spécialiste de l'accès à l'information, protection des renseignements personnels et la conformité	Autorité absolue	Autorité absolue